



V e n t e
M a r k e t i n g
F r a n c e

CE VMF

Séance ordinaire du 23 février 2011

Résolution

Poursuite de l'information-consultation sur la création d'une équipe mixte 1016 réactive à Angers

Les élus du CE VMF sont consultés dans le cadre d'une information-consultation sur la création d'une équipe mixte 1016 réactive à Angers.

Le CE considère, au vu du dossier, que le CHSCT concerné doit être non seulement informé mais aussi consulté sur le projet d'évolution des conditions de travail des salariés du plateau d'Angers.

Le CE dénonce les conditions du test, en particulier sa fiabilité douteuse, qui ne permettent pas de tirer des conclusions significatives.

Le CE alerte à nouveau les responsables de cette zone sur le malaise persistant de certains salariés, malaise lié à l'environnement managérial.

Le CE demande à ce que les personnes souhaitant quitter l'activité actuelle puissent le faire dans des délais raisonnables, sous 3 mois, conformément à l'accord Mobilité.

Le CE s'inquiète des conditions dans lesquelles l'activité 1016 va s'exercer :

- Le CE n'a pas de vision sur l'aménagement des locaux
- Le CE ne comprend pas comment va se faire la planification des flux en fonction des différentes zones, ni comment les téléconseillers passeront d'une plaque à une autre, en particulier sur les processus et les applications, différents selon chaque plaque
- Le CE trouve que la formation initiale prévue n'est pas suffisante, et demande que la formation continue soit bien effectuée sur les nouveaux produits au même titre que leurs autres collègues du 1016.

Le CE espère que la variété dans l'activité de l'équipe mixte apportera une plus grande satisfaction aux salariés, mais dans l'état du projet, le CE pense que les risques psychosociaux pourraient augmenter.

Le CE sera très attentif au respect du volontariat.

Le CE demande un bilan de l'état d'avancement de ce projet dans 6 mois.

Le CE remet un avis défavorable.

POUR 8 (unanimité)

2CFDT 2CGC 3CGT 1CFTC